

Vis-tu dans une famille d'accueil, un foyer de groupe ou un établissement offrant un programme de traitement en milieu fermé?

Es-tu dans un établissement des Services de justice pour la jeunesse?

Reçois-tu des services de santé mentale ou liés à une déficience intellectuelle ou physique?

Tu as des droits.

Savais-tu qu'il y a une loi en Ontario appelée la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF)*?

Cette loi décrit les droits que tu as en tant qu'enfant ou que jeune qui reçoit des services liés aux familles d'accueil, aux foyers de groupe, aux établissements des Services de justice pour la jeunesse, aux établissements offrant un programme de traitement en milieu fermé, à la santé mentale ou à une déficience intellectuelle ou physique en vertu de la LSEJF. Cela englobe des services de counseling et bien d'autres.

Pour plus d'information sur tes droits :
ontario.ca/GuideDroits

Prends
une photo de
cette affiche



Ontario

